

ILIAD 78

Société par actions simplifiée au capital de 1.885.000,00 €
Siège social : 16, rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris
834 315 673 R.C.S. Paris
Comptes annuels au 31/12/2020

BILAN – COMPTE DE RESULTAT

1 – BILAN ACTIF (En euros)	Montant brut	Amortissement	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et de développement	919.410	218.735	700.675	483.928
Concessions, brevets et marques	10.000	1.120	8.880	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	418.009	91.724	326.285	140.323
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres immobilisations financières	180.000		180.000	180.000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1.527.419	311.579	1.215.840	804.251
Clients et comptes rattachés	202.565		202.565	
Fournisseurs débiteurs	450		450	
Etat – Taxes sur le chiffre d'affaires	9.586		9.586	17.253
Disponibilités	1.078.336		1.078.336	1.681.357
Charges constatées d'avance	1.913		1.913	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1.292.850		1.292.850	1.698.610
TOTAL GENERAL	2.820.269	311.579	2.508.690	2.502.861
2 – BILAN PASSIF (En euros)			31/12/2020	31/12/2019
Capital social			1.885.000	1.885.000
Prime d'émission, fusion, apport			40.000	40.000
Report à nouveau			-895.022	-278.760
Résultat de l'exercice			75.906	-616.262
CAPITAUX PROPRES			1.105.884	1.029.978
Provisions pour charges			64.981	34.152
TOTAL PROVISIONS			64.981	34.152
Emprunts & dettes financières diverses			656.440	631.423
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			156.272	77.131
Personnel			43.460	53.977
Organismes sociaux			39.106	32.095
Etat taxes sur le chiffre d'affaires			42.961	2.536
Autres impôts, taxes et assimilés			7.759	4.997
Autres dettes			391.827	636.572
TOTAL DETTES ET REGULARISATIONS			1.337.825	1.438.731
TOTAL GENERAL			2.508.690	2.502.861
3 – COMPTE DE RESULTAT (En euros)			31/12/2020	31/12/2019
Prestations de services France			440.556	385.453
Prestations de services Export			739.902	
CHIFFRES D'AFFAIRES			1.180.458	385.453
Production immobilisée			356.996	233.708
Reprises amort. provisions et transfert			2.543	4.125
Autres produits			557	32
PRODUITS D'EXPLOITATION			1.540.554	623.318
Autres achats et charges externes			496.337	649.182
Impôts, taxes et versements assimilés			4.104	2.425
Salaires et traitements			327.515	284.596
Charges sociales			227.921	175.041
Dotations aux amortissements sur immobilisations			198.907	110.559
Autres charges			103.518	11.121
CHARGES D'EXPLOITATION			1.358.302	1.232.924
RESULTAT D'EXPLOITATION			182.253	-609.606
Intérêts et charges assimilées			7.592	6.655
CHARGES FINANCIERES			7.592	6.655
RESULTAT FINANCIER			-7.592	-6.655
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			174.661	-616.261
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			98.754	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			98.754	
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-98.754	
TOTAL DES PRODUITS			1.540.554	623.318
TOTAL DES CHARGES			1.464.648	1.239.579
RESULTAT NET			75.906	-616.261

ANNEXE – PRESENTATION GENERALE DE L'ANNEXE : Les critères de l'entreprise tels que définis par les articles L 123-16 et D 123-200 du Code de commerce concernant l'annexe sont les suivants : • Période clôturée : le 31 décembre 2020. • Durée de l'exercice : 12 mois. • Durée de l'exercice précédent : 12 mois. • Total du bilan au 31 décembre 2020 : 2.508.690 euros. • Chiffre d'affaires au 31 décembre 2020 : 1.180.458 euros. • Effectif au 31 décembre 2020 : 6 personnes. En conséquence, le bilan et le compte de résultat retenus sont ceux correspondant à la présentation de base fournie par le Code de commerce (art. R 123-182 et R 123-190 pour le bilan, et R 123-192 et R 123-193 pour le compte de résultat). Il correspond au système de base du PCG (art.821-1 s.). NB : A défaut de précisions contraires, l'ensemble des informations contenues dans la présente annexe est exprimé en euros. **5 – FAITS MARQUANTS** : • Impact de l'épidémie de COVID-19. Les mesures prises par le gouvernement français, afin de lutter contre l'épidémie de COVID-19, ont perturbé les activités de la Société ILIAD 78 au cours de l'année mais ont affecté de manière très limitée les états financiers de l'entité. A la date d'arrêtés des comptes par le Président de l'entité, la direction de la Société n'a toutefois pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. **6 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES** : **6.1 – Principes généraux** : Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux règles définies du Plan Comptable Général tel que présenté par le règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes comptables (ANC) du 5 juin 2014, complété des règlements subséquents. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : • continuité d'exploitation, • permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, • principe comptable du coût historique, • indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. **6.2 – Dérogations** : Il n'a pas été dérogé aux règles de base prévues pour l'établissement des comptes. **6.3 – Principales méthodes** : Les principales méthodes utilisées sont les suivantes : **6.3.1 – Immobilisations corporelles et incorporelles** : Les immobilisations corpo-

relles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition « prix d'achat et frais accessoires » ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue. **6.3.2 – Participations et autres titres immobilisés** : La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base des capitaux propres corrigés des perspectives de rentabilité. **6.3.3 – Créances et dettes** : Les créances et les dettes sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des créances devient incertaine, en fonction des perspectives de remboursement. **6.3.4 – Opérations en devises** : Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée dans un compte « écart de conversion » du bilan. Les pertes de change non compensées font, dans ce cas, l'objet d'une provision pour risques en totalité suivant les modalités réglementaires. **6.3.5 – Eléments constitutifs du résultat** : Les charges et produits de l'exercice sont appréhendés selon les normes comptables en vigueur. **6.3.6 – Commissions reçues et coûts marginaux** : Les commissions facturées par ILIAD 78 à ses clients sont déterminées dans les contrats liant ILIAD 78 à ces derniers. Le système d'information d'ILIAD 78 génère automatiquement les montants à facturer aux clients. Ces commissions sont alors ventilées sur les comptes de produits 70600009 et 70602009 pour les commissions en interne et 70600000 et 70602000 pour les commissions externes. Les coûts marginaux sont eux enregistrés dans le compte 6278000. Les commissions se ventilent de la manière suivante : – Produits : 814.756 € – Charges : 34.966 €. **6.3.7 – Provisions pour risques et charges** : Les obligations de la Société ILIAD 78 à l'égard des tiers, connues à la date d'arrêtés des comptes et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable, sans contrepartie au moins équivalente, font l'objet de provisions lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante. **6.3.8 – Recours à des estimations** : La production des états financiers établis conformément aux principes comptables français conduit la Direction de la Société à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Les montants réels pourraient se révéler différents de ceux résultant des estimations effectuées. **6.3.9 – Risque de crédit** : La Société n'accorde pas de crédit et n'a donc pas de règles relatives à la segmentation des encours ou d'instruments de réduction des risques. Aucune analyse de solvabilité des clients n'est faite. Au 31 décembre 2020, les créances figurant à l'actif sont des créances générées par l'activité non régulée. **6.3.10 – Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel** : Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de la Société ILIAD 78, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement. **7 – INFORMATIONS SUR LE BILAN CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020** : **7.1 – Immobilisations incorporelles** : Le tableau suivant résume les mouvements enregistrés sur les postes d'immobilisations incorporelles au cours de l'année 2020 :

Immobilisations incorporelles	Valeur au 01/01/2020	Acquisitions 2020	Valeur au 31/12/2020
• Frais d'établissement	562.415	356.995	919.410
• Autres postes d'immos incorporelles		10.000	10.000
TOTAL	562.415	366.995	929.410

7.2 – Immobilisations corporelles : Le tableau suivant résume les mouvements enregistrés sur les postes d'immobilisations corporelles au cours de l'année 2020 :

Immobilisations corporelles	Valeur au 01/01/2020	Acquisitions 2020	Valeur au 31/12/2020
• Matériels de bureau, informatique	174.509	243.500	418.009
TOTAL	174.509	243.500	418.009

7.3 – Immobilisations financières : Le tableau suivant résume les mouvements enregistrés sur les postes d'immobilisations financières au cours de l'année 2020 : **Immobilisations corporelles** : • Prêts : Valeur au 01/01/2020 : 180.000 ; Valeur au 31/12/2020 : 180.000. **TOTAL** : Valeur au 01/01/2020 : 180.000 ; Valeur au 31/12/2020 : 180.000. **7.3.1 – Titres de participations** : La Société ILIAD 78 ne détient aucune participation. **7.3.2 – Créances, dettes et résultats financiers relatifs aux entreprises liées** : Le tableau ci-après donne le détail des créances, des dettes ainsi que des charges et produits financiers relatifs aux sociétés liées. Sont considérées comme sociétés liées, l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ILIAD selon la méthode de l'intégration globale.

	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
• Créances clients et comptes rattachés	200.300	
• Dettes fournisseurs et comptes rattachés		108.686
Autres dettes		1.048.238
Charges financières		7.592
TOTAL	207.892	1.156.924

7.4 – Amortissements : L'évolution du poste d'amortissement est détaillée dans le tableau ci-après :

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au 01/01/2020	Augmentations dotations de l'exercice	Montant des amortissements au 31/12/2020
Amorts. immobilisations incorporelles	78.487	141.368	219.855
Amorts. immobilisations corporelles			
• Matériels de bureau, informatique	34.189	57.535	91.724
TOTAL	112.676	198.903	311.579

7.5 – Autres éléments d'actif : Aucun autre élément de l'actif ne présente des particularités nécessitant d'être signalées. Le tableau ci-après indique la ventilation des créances en fonction de leur date d'échéance.

ETAT DES CREANCES au 31/12/2020	Montants Bruts	A un an au plus
• De l'actif immobilisé		
– Autres immobilisations financières	180.000	180.000
• De l'actif circulant		
– Créances clients	202.566	202.566
– Taxe sur la valeur ajoutée	9.586	9.586
– Débiteurs divers (y compris C/C Groupe)	450	450
TOTAL	392.602	392.602

7.6 – Capital : **7.6.1 – Capital social** : Le capital social au 31 décembre 2020 s'élève à 1.885.000 euros divisé en 1.450.000 actions de 1,3 euro chacune, entièrement

libérées. **7.6.2 – Forme des actions** : Les actions sont nominatives. **7.6.3 – Répartition du capital** : La répartition du capital de la Société ILIAD 78 au 31 décembre 2020 s'établit comme suit :

Noms	Nombre d'actions	% du capital	% droit de vote
Actionnaire détenant plus de 50 % du capital ILIAD SA	1.137.500	78,45 %	78,45 %
TOTAL	1.137.500	78,45 %	78,45 %

7.7 – Provisions pour risques et charges : Le tableau suivant résume les mouvements enregistrés au cours de l'année 2020 :

ETAT DES PROVISIONS au 31/12/2020	Valeur au 01/01/2020	Dotations 2020	Reprises s/ provision utilisée 2020	Valeur au 31/12/2020
• Autres provisions pour risques et charges	34.152	80.078	49.249	64.981
TOTAL	34.152	80.078	49.249	64.981

7.8 – Autres éléments du passif : Le tableau ci-après indique la ventilation des dettes en fonction de leur date d'échéance :

ETAT DES DETTES au 31/12/2020	Montant brut	A un an au plus
• Groupe et Associés	656.440	656.440
• Fournisseurs et comptes rattachés	156.271	156.271
• Personnel et comptes rattachés	43.460	43.460
• Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39.106	39.106
• Etat et autres collectivités publiques		
Taxe sur la valeur ajoutée	42.961	42.961
Autres impôts, taxes assimilées	7.759	7.759
• Autres dettes	391.827	391.827
TOTAL	1.337.824	1.337.824

8 – INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE 2020 : **8.1 – Chiffre d'affaires** : Le chiffre d'affaires de la Société ILIAD 78 s'élève à 1.180 K€ au 31 décembre 2020. Il est composé principalement de prestations de services d'intermédiations monétaires. La répartition géographique du chiffre d'affaires est la suivante : **SECTEURS** : FRANCE : **CHIFFRE D'AFFAIRES EN K€** : 441 ; % : 37 % . **SECTEURS** : ITALIE : **CHIFFRE D'AFFAIRES EN K€** : 740 ; % : 63 % . **TOTAL : CHIFFRE D'AFFAIRES EN K€** : 1.180 ; % : 100 % . **8.2 – Effectifs** : Les effectifs de la Société ILIAD 78 au 31 décembre 2020 s'élèvent à 6 personnes pouvant être réparties comme suit : **EFFECTIF au 31/12/2020** : • Encadrement : **Hommes** : 5 ; **Total** : 5 . • Autres (apprentis, stagiaires) : **Hommes** : 1 ; **Total** : 1 . **TOTAL : Hommes** : 6 ; **Total** : 6 . **8.3 – Résultat financier** : Le résultat financier se compose des éléments suivants : • Intérêts des comptes courants : **En Euros** : -7.592 . **TOTAL : En Euros** : -7.592 . **8.4 – Résultat exceptionnel** : Le résultat exceptionnel de l'exercice 2020 s'élève à -98.754 euros et se compose des éléments suivants : • Malis sur rachat d'actions propres : **en Euros** : -98.754 ; **TOTAL : En Euros** : -98.754 . **9 – INFORMATION SUR L'ACTIVITE DE FOURNITURE DE SERVICES DE PAIEMENT** : ILIAD 78 exerce une partie de son activité comme établissement de paiement. Une clé de répartition a été appliquée sur les éléments du bilan et du compte de résultat afin de présenter les états financiers spécifiques à l'activité d'établissement de paiement. Ce ratio est de 3,54 % de l'activité est régulée. Le bilan de l'activité régulée se présente de la manière suivante :

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019	PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Autres actifs			Autres passifs		
- Clients	7.161		- Associés	23.206	631.423
- Autres créances	355	17.253	- Fournisseurs	5.524	77.131
- Disponibilités	38.120	1.681.357	- Dettes fiscales et sociales	4.712	93.605
- Charges constatés d'avance	68		- Autres dettes	13.851	636.572
Autres actifs	45.703	1.698.610	Autres passifs	47.293	1.438.731
Immobilisations financières	6.363	180.000	Provisions	2.297	34.152
- Frais de recherche et développement	24.769	483.928	- Capital	66.636	1.885.000
- Concessions, brevets et marques	314		- Prime d'émission	1.414	40.000
- Autres immobilisations corporelles	11.534	140.323	- Report à nouveau	-31.640	-278.760
Immobilisations	36.618	624.251	- Résultat	2.683	616.262
Total Actif	88.684	2.502.861	Capitaux Propres	39.094	1.029.978
			Total Passif	88.684	2.502.861

Aucun engagement hors bilan n'est à signaler en 2020. Le compte de résultat est le suivant :

	31/12/2020	31/12/2019
Prestations de services France	15.574	385.453
Prestations de services Export	26.156	
CHIFFRES D'AFFAIRES	41.730	385.453
Production immobilisée	12.620	233.708
Reprises amort. provisions et transfert	90	4.125
Autres produits	20	32
PRODUIT NET BANCAIRE	54.460	623.318
Autres achats et charges externes	17.546	649.182
Impôts, taxes et versements assimilés	145	2.425
Salaires et traitements	11.578	284.596
Charges sociales	8.057	175.041
Dotations aux amortissements sur immobilisations	7.032	110.559
Autres charges	3.659	11.121
CHARGES D'EXPLOITATION	48.017	1.232.924
RESULTAT D'EXPLOITATION	6.444	-609.606
Intérêts et charges assimilées	268	6.655
CHARGES FINANCIERES	268	6.655
RESULTAT FINANCIER	-268	-6.655
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	6.175	-616.261
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3.491	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3.491	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3.491	
Impôts dus sur les bénéfices		-617.713
RESULTAT NET	2.683	-616.261

10 – ELEMENTS FINANCIERS : **10.1 – Engagements financiers** : **10.1.1 – Cautions données** : La Société ILIAD 78 n'a donné aucune caution. **10.1.2 – Cautions reçues** :

La Société ILIAD 78 n'a reçu aucun engagement. **10.1.3 – Dettes garanties par des sûretés réelles** : Aucune sûreté réelle n'a été consentie sur des biens appartenant à la Société ILIAD 78. **10.2 – Rémunérations** : La rémunération des dirigeants perçue durant l'exercice peut être répartie comme suit : • **Rémunération totale** : **Valeur au 31/12/2020** : 130.460. **TOTAL : Valeur au 31/12/2020** : 130.460. **10.2.1 – Plan d'attribution gratuite d'actions** : ILIAD 78 a mis en place, suite à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2020, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5 % de son capital social. Le même jour, une attribution globale représentant 2,95 % du capital d'ILIAD 78 a été allouée à 4 salariés ou dirigeants de la Société. Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en trois tranches inégales, exerçables entre 2023 et 2025, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions : • 31/03/2023 : Tranche 1 pour laquelle la période d'acquisition se termine le 31 mars 2023 : - Pour 50 % des AGA, le chiffre d'affaires au 31 décembre 2022 devra être supérieur à 3 millions d'euros ; et - Pour 50 % des AGA, le nombre d'opérations effectuées à partir des services de paiements de la Société au cours des 12 mois précédents de 31 mars 2023 devra être supérieur à 30 millions ; • 31/03/2024 : Tranche 2 pour laquelle la période d'acquisition se termine le 31 mars 2024 : - Pour 50 % des AGA, l'EBITDA au 31 décembre 2023 devra être supérieur à 1,5 millions d'euros ; et - Pour 50 % des AGA, la Société devra avoir ouvert un service de paiements en dehors de la France ; • 31/03/2025 : Tranche 3 pour laquelle la période d'acquisition se termine le 31 mars 2025 : - Pour 50 % des AGA, le chiffre d'affaires au 31 décembre 2024 devra être supérieur à 10 millions d'euros ; et - Pour 50 % des AGA, le nombre d'opérations effectuées à partir des services de paiements de la Société au cours des 12 mois précédents de 31 mars 2025 devra être supérieur à 60 millions. **11 – AUTRES INFORMATIONS** : **11.1 – Consolidation** : La Société ILIAD 78 est filiale de la Société ILIAD, laquelle détient directement 78,45 % de son capital social. La Société ILIAD, dont le siège social est situé 16 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - RCS 342 376 332, établit des comptes consolidés. La Société ILIAD 78 est en conséquence comprise dans le périmètre de consolidation du Groupe ILIAD. La méthode de consolidation retenue est celle de l'intégration globale. **11.2 – Accroissement et allègement de la dette future d'impôt** : Les éléments ayant fait l'objet de retraitements dans le cadre de la détermination du résultat fiscal auront sur les exercices futurs une incidence pouvant être chiffrée comme suit : **NATURES DES DIFFERENCES TEMPORAIRES** : **DEFICITS REPORTABLES** : **MONTANT** : 819.116. **11.3 – Informations sur la césure de l'exercice** : **11.3.1 – Détail des charges à payer** : Elles se composent des éléments suivants : **MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN** : • Dettes fournisseurs et comptes rattachés : **MONTANT** : 38.978. • Dettes fiscales et sociales : **MONTANT** : 66.129. **TOTAL : MONTANT** : 105.107. **11.3.2 – Détail des charges et produits constatés d'avance** : Ils se répartissent ainsi : • Charges/Produits d'exploitation : **CHARGES** : 1.913 ; **TOTAL : CHARGES** : 1.913. **11.4 – Evénements postérieurs à la clôture** : Aucun événement significatif, susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020, n'est intervenu depuis le 1^{er} janvier 2021. **AFFECTATION DU RESULTAT : DEUXIEME DECISION** : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : Les Associés, connaissance prise du rapport de gestion, constatent que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître les éléments suivants : - Un bénéfice d'un montant de 75.906 euros ; - Un compte report à nouveau débiteur d'un montant de (895.022) euros ; décident d'affecter le résultat de l'exercice comme suit : - 75.906 euros au compte report à nouveau dont le solde passera ainsi de (895.022) euros à (819.116) euros ; prennent acte, conformément à l'article 243 bis du CGI, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices. (...) Extrait certifié conforme, le Président. **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS** : Aux Associés de la Société ILIAD 78. **Opinion** : En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société ILIAD 78 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion : Référentiel d'audit** : Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance** : Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations** : La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques** : Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés** : Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels** : Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction

d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels** : Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de

non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La-Défense, le 28 juin 2021, Le Commissaire aux comptes, DELOITTE & ASSOCIES, François BUZY.
